Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902704-20260605-2026_30-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de SAINT URBAIN

Référence 2026-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	17	19

Vote
A l'unanimité *Pour : 19* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Delphine LONGCHAMP à Stéphanie GORIN et Serge POULIQUEN à Anouchka LE ROUX.

A été nommée secrétaire : Yvan BRISHOUAL

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Après examen des demandes de subventions pour 2026, le Conseil municipal décide, d'accorder les subventions suivantes :

Associations communales : 9 650 €

Accueil Solidarité St Urbain	100 €
Amicale Tous ensemble Subvention exceptionnelle	350 € 150 €
Animation Ecole	2 000 €
Association de chasse la St-Urbannaise	150 €
Bibliothèque Les Mille feuilles Livres échange	3 000 €
Breizh Canitude	100 €
Comité d'animation	700 €
Entente sportive de la Mignonne	1 700 €
Fleur du Mékong	150 €
P'tit Ciné	400 €
Spered Yoga	100 €
Tennis de table	500 €
Trevarn Social Club Subvention exceptionnelle	150 € 100 €

Associations extérieures : 940 €

Associations sportives et culturelles	
ATY Dirinon loisirs	400 €
Elorn Handball Landerneau	270 €
Réflexe académie Dirinon	90 €
Associations diverses	
AAPPMA - pêche et protection en milieu aquatique	80 €
Enfants accueillis ALSH Ti ar Vro Landerne Daoulaz	50 €
Jardin d'éveil	50 €

Le total des subventions s'élève à 10 590 €

Pour copie conforme :
En mairie, le 5 juin 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance